

Informations de base	
2020/2131(INI) INI - Procédure d'initiative Une nouvelle stratégie européenne en faveur des PME européennes Subject 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		BORCHIA Paolo (ID)	16/04/2020
			Rapporteur(e) fictif/fictive CUTAJAR Josianne (S&D) DLABAJOVÁ Martina (Renew) HAHN Henrike (Greens/EFA) ROOS Robert (ECR)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		BOURGEOIS Geert (ECR)	19/05/2020
	ECON Affaires économiques et monétaires		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		ALIEVA-VELI Atidzhe (Renew)	04/06/2020
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		SCHREINEMACHER Liesje (Renew)	01/04/2020
	TRAN Transports et tourisme			
	AGRI Agriculture et développement rural			
	CULT Culture et éducation			
	JURI Affaires juridiques		LEBRETON Gilles (ID)	02/09/2020

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
17/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/11/2020	Vote en commission		
02/12/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0237/2020	Résumé
14/12/2020	Débat en plénière	CRE link	
16/12/2020	Décision du Parlement	T9-0359/2020	Résumé
16/12/2020	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2131(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/9/02826

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE653.858	25/06/2020	
Amendements déposés en commission		PE657.190	07/09/2020	
Avis de la commission	AGRI	PE652.568	24/09/2020	
Avis de la commission	IMCO	PE653.798	30/09/2020	
Avis de la commission	INTA	PE653.813	30/09/2020	
Avis de la commission	CULT	PE653.852	05/10/2020	
Avis de la commission	EMPL	PE653.907	06/10/2020	
Avis spécifique	JURI	PE657.461	07/10/2020	
Avis de la commission	TRAN	PE652.524	20/10/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0237/2020	02/12/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0359/2020	16/12/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
------------------	-----------	------	--------

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)190	18/06/2021	
---	-------------	------------	--

Une nouvelle stratégie européenne en faveur des PME européennes

2020/2131(INI) - 16/12/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 533 voix pour, 58 contre et 82 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie pour les PME européennes.

Les 24 millions de PME de l'UE-27 sont l'épine dorsale de l'économie et, avant la pandémie, elles génèrent plus de la moitié du PIB de l'UE tout en employant environ 100 millions de travailleurs. Toutefois, la crise économique et les sombres perspectives économiques déclenchées par la pandémie ont amené un nombre considérable de PME et de jeunes pousses au bord de la faillite.

Selon les députés, les PME devraient être au cœur du pacte vert pour l'Europe et il conviendrait de les soutenir au moyen d'instruments financiers sur mesure et d'un environnement législatif propice aux PME, afin de leur permettre de jouer un rôle important dans la croissance de l'économie européenne.

Défis structurels avant la crise COVID-19

Le Parlement a souligné la nécessité d'actualiser la stratégie en faveur des PME à la lumière de la crise de la COVID-19 tout en continuant de mettre l'accent sur la promotion de la transition vers une société résiliente sur le plan social, économique et environnemental et une économie compétitive.

La résolution a appelé à de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement des PME, telles que :

- l'adoption d'un plan d'action pour les PME avec des objectifs, des étapes et un calendrier clairs, accompagné d'un suivi, de rapports et d'évaluations réguliers;
- l'adoption de mesures en faveur d'un environnement plus propice à la création d'entreprises et pour renforcer l'esprit d'entreprise;
- la fixation au plus tard en juin 2021 d'objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux et contraignants au niveau de l'UE pour la réduction des charges administratives;
- un meilleur alignement de la réglementation qui doit s'accompagner d'une numérisation intelligente, d'une plus grande convivialité, de procédures plus rationnelles et de procédures plus sûres en matière de données;
- une assistance technique et administrative plus ciblée au niveau national et européen, l'échange de bonnes pratiques et des possibilités de formation pour les PME;
- un test contraignant permettant d'évaluer les coûts et les avantages des propositions législatives en ce qui concerne les PME, y compris leur impact économique et leurs conséquences sur le personnel des PME;
- une nouvelle mise en œuvre de l'initiative relative aux PME («Small Business Act»);
- la nomination d'un représentant dédié de l'Union pour les PME afin d'accorder une plus grande visibilité aux préoccupations des PME;
- l'adoption de mesures pour renforcer l'accès au crédit pour les PME, notamment les microentreprises et les jeunes pousses;
- un financement personnalisé pour attirer une plus grande participation des PME non numériques, de haute technologie et innovantes;
- un accès complet et équitable aux prêts bancaires pour les PME.

Nouveaux défis découlant de la pandémie de COVID-19

Le Parlement a exhorté les États membres et la Commission à s'attaquer au problème des retards de paiement, qui continuent à créer des problèmes de liquidité importants pour les PME, en évaluant la nécessité de réviser la directive sur les retards de paiement.

Vivement préoccupés par le fait que des secteurs tels que le tourisme, l'hôtellerie, la culture, la création, les transports et les foires et événements commerciaux, composés en grande partie de PME, ont été les plus durement touchés par la crise de la COVID-19, les députés ont souligné l'importance de prendre des mesures afin de restaurer et de préserver la confiance des voyageurs et des opérateurs.

Déplorant le fait que 17 % seulement des PME soient jusqu'à présent parvenues à intégrer les technologies numériques dans leurs activités, le Parlement a demandé le renforcement des mesures visant à doter les PME d'une habileté et de compétences numériques ainsi qu'à améliorer les compétences liées aux marchés publics et à l'éducation financière et les compétences de gestion du crédit et de la chaîne d'approvisionnement sur des marchés du travail en mutation rapide, dans le contexte de l'accélération induite par la crise de la COVID-19.

En outre, les députés ont demandé d'augmenter la proportion de diplômés dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) et de combler le fossé auquel les femmes sont confrontées dans ces domaines.

Stratégie de relance

Tout en regrettant que le plan de relance ne consacre que peu d'attention aux PME, le Parlement a insisté pour qu'une part substantielle des moyens du programme Horizon Europe soient mise à la disposition des PME. Il a invité la Commission et États membres à :

- investir dans l'économie des données, l'intelligence artificielle, la production intelligente, l'internet des objets et l'informatique quantique et à garantir une forte proportion de PME dans ces domaines;

- adopter un cadre réglementaire favorable et des mécanismes de soutien technique et financier, y compris au moyen d'investissements privés, de façon à permettre aux PME d'adopter de manière efficace et rapide des pratiques, produits, processus et services écologiques;

- donner la priorité au plan d'action annoncé en matière de propriété intellectuelle de manière à renforcer la capacité des entreprises européennes, tout particulièrement les PME, à innover.

Le Parlement a invité la Commission à mettre en place des conditions de concurrence équitables ainsi qu'un environnement réglementaire dans lequel les PME peuvent affronter la concurrence mondiale, ainsi que la mise en place d'outils tels qu'un point d'entrée numérique unique visant à recenser aisément les possibilités offertes aux PME dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

Une nouvelle stratégie européenne en faveur des PME européennes

2020/2131(INI) - 02/12/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'initiative de Paolo BORCHIA (ID, IT) sur une nouvelle stratégie pour les PME européennes.

Les 24 millions de PME de l'UE-27 sont l'épine dorsale de l'économie et, avant la pandémie, elles génèrent plus de la moitié du PIB de l'UE tout en employant environ 100 millions de travailleurs. 98,9 % des entreprises de l'économie marchande non financière de l'UE sont des petites entreprises comptant moins de 49 travailleurs. Toutefois, la crise économique et les sombres perspectives économiques déclenchées par la pandémie ont amené un nombre considérable de PME et de jeunes pousses au bord de l'insolvabilité.

Défis structurels avant la crise COVID-19

Bien que les députés aient salué la stratégie de la Commission pour les PME publiée en mars 2020, ils ont souligné la nécessité de l'actualiser à la lumière de la crise COVID-19 tout en gardant à l'esprit la nécessité de faire avancer la transition vers une société résiliente sur le plan social, économique et environnemental et une économie compétitive. La stratégie pour les PME devrait être alignée sur la stratégie industrielle, la stratégie européenne en matière de données et sur le pacte vert pour l'Europe.

Le rapport appelle à de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement des entreprises, telles que :

- l'adoption d'un plan d'action pour les PME avec des objectifs, des étapes et un calendrier clairs, accompagné d'un suivi, de rapports et d'évaluations réguliers;
- des objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux et contraignants au niveau de l'UE pour la réduction des charges administratives, à fixer dès que possible après la réalisation d'une analyse d'impact et en tout cas au plus tard en juin 2021, et avant la communication de la Commission;
- un meilleur alignement de la réglementation qui doit s'accompagner d'une numérisation intelligente, d'une plus grande convivialité, de procédures plus rationnelles et de procédures plus sûres en matière de données;
- une assistance technique et administrative plus ciblée au niveau national et européen, l'échange de bonnes pratiques et des possibilités de formation pour les PME;
- la création d'un point d'entrée numérique unique pour toutes les demandes de renseignements sur les possibilités de financement de l'UE pour les PME en veillant à ce que les régimes de soutien de l'UE, y compris ceux qui concernent les suites de la COVID-19, comportent une forte composante PME;
- la relance de la mise en œuvre de la loi sur les petites entreprises (Small business Act);
- le soutien à un représentant spécial de l'UE pour les PME afin d'apporter une plus grande visibilité aux préoccupations des PME;
- un financement communautaire personnalisé pour attirer une plus grande participation des PME non numériques, de haute technologie et innovantes.
- un accès complet et équitable aux prêts bancaires pour les PME.

Nouveaux défis découlant de la pandémie de COVID-19

Rappelant que les liquidités doivent être fournies rapidement aux PME, le rapport a exhorté les États membres et la Commission à s'attaquer au problème des retards de paiement, qui continuent à créer des problèmes de liquidité importants pour les PME. Il a invité les États membres qui ne l'ont pas encore fait à mettre en œuvre la directive sur les retards de paiement, notamment en ce qui concerne les administrations publiques et les relations entre entreprises.

Les députés ont reconnu la nécessité d'un assouplissement temporaire des règles en matière d'aides d'État et ont reconnu que celles-ci ont conduit à une mise en œuvre inégale des mesures dans l'UE. La Commission et le Conseil sont invités à prendre rapidement des mesures pour garantir des conditions de concurrence équitables entre les États membres.

Les députés ont exprimé leur profonde inquiétude quant au fait que des secteurs tels que le tourisme, l'hôtellerie, la culture, les industries créatives, les transports, les foires et événements commerciaux, qui sont en grande partie composés de PME, ont été les plus durement touchés par la crise COVID-19. Ils ont souligné l'importance de mesures continues et rapides visant à restaurer et à maintenir la confiance des voyageurs et des opérateurs.

Ils ont également regretté que seulement 17 % des PME aient jusqu'à présent réussi à intégrer la technologie numérique dans leurs activités. Ils ont demandé que l'action visant à lutter contre l'inadéquation et la pénurie des compétences soit renforcée et que les PME soient dotées d'une culture et de compétences numériques, ainsi que d'améliorer les compétences en matière de marchés publics et d'éducation financière, en plus des compétences en matière de crédit et de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les marchés du travail en évolution rapide, compte tenu également de l'accélération induite par la crise COVID-19.

Enfin, les députés ont appelé à l'adoption d'une politique parallèle et plus forte pour améliorer l'infrastructure de l'internet et les conditions de connectivité au profit des PME dans les régions éloignées, comme condition de base pour améliorer la numérisation et pour une transformation efficace.